

## L'ERAFP présente sa politique de vote pour 2013

Paris, le 21 mars 2013 – Dans la continuité de sa politique d'engagement actionnarial adoptée en mars 2012, l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) présente les nouveaux principes de vote qu'il entend promouvoir lors de la prochaine campagne d'assemblées générales d'actionnaires.

Investisseur de long terme et signataire des PRI, l'ERAFP a adopté en 2012 ses premières lignes directrices en matière d'engagement actionnarial. Pour la campagne 2013, l'Etablissement les a enrichies et se positionne notamment en faveur de :

- la réalisation d'un reporting financier par pays d'implantation des groupes multinationaux du secteur financier afin d'en rendre possible l'examen et de limiter les pratiques d'évasion fiscale ;
- l'appui à la féminisation des conseils d'administration ;
- une évolution des dividendes permettant une répartition équitable de la valeur ajoutée créée entre actionnaires et employés ainsi que le maintien d'une capacité d'investissement suffisante ;
- l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans les modalités d'évaluation de la performance des dirigeants dans l'optique de définir le montant de leur rémunération variable.

Ces lignes directrices qui serviront de guide aux délégataires externes de l'ERAFP, ont été mises en œuvre dans un souci de responsabilité fiduciaire envers les 4,6 millions de fonctionnaires bénéficiaires du Régime. Elles sont téléchargeables sur le site Internet du RAFP ([www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)), rubrique Investissement Socialement Responsable.

*L'ERAFP : premier fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR*

*Avec près de 14 milliards d'actifs investis dans leur intégralité suivant une démarche 100% socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le Conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : Etat de droit et droits de l'homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.*

*L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,6 millions de bénéficiaires, 40 000 employeurs et près de 1,7 milliards d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Etablissement gère, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.*

*Pour plus d'informations sur l'ERAFP : [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)*

### Contact Presse

Alice Blais - 01 58 50 96 36

[alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)